

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée
Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

District d'Ottawa

347, rue Preston, bureau 410
Ottawa, ON K1S 3J4
Téléphone : 877 779-5559

Rapport public original

Date d'émission du rapport : 23 avril 2024

Numéro d'inspection : 2024-1385-0002

Type d'inspection :

Incident critique

Titulaire de permis : Belcrest Nursing Homes Limited

Foyer de soins de longue durée et ville : Belmont Long Term Care Facility,
Belleville

Inspectrice principale

Ashley Bernard-Demers (740787)

Signature numérique de l'inspectrice



Ashley F. signé numériquement
par Ashley F.
Bernard-Demers
Date : 2024.04.23
15:33:27 -04 -05'00'

Autres inspectrices ou inspecteurs

Wendy Brown (602)

RÉSUMÉ DE L'INSPECTION

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée
Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

District d'Ottawa

347, rue Preston, bureau 410
Ottawa, ON K1S 3J4
Téléphone : 877 779-5559

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : 15, 16, 22 et 23 avril 2024

L'inspection concernait :

- le registre : n° 00110469 – SIC n° 2901-000016-24 – concernant un cas allégué de mauvais traitements d'une personne résidente de la part d'une personne résidente;
- le registre : n° 00111070 – SIC n° 2901-000018-24 – concernant un cas allégué de mauvais traitements d'une personne résidente de la part d'une personne résidente;
- le registre : n° 00111069 – SIC n° 2901-000017-24 – concernant un cas allégué de mauvais traitements d'une personne résidente de la part d'une personne résidente;
- le registre : n° 00111562 – SIC n° 2901-000019-24 – décès inattendu d'une personne résidente.

Les **protocoles d'inspection** suivants ont été utilisés pendant cette inspection :

Services de soins et de soutien aux personnes résidentes
Prévention et contrôle des infections
Comportements réactifs
Prévention des mauvais traitements et de la négligence

RÉSULTATS DE L'INSPECTION

Au cours de cette inspection, l'inspectrice ou les inspectrices ont fait des observations pertinentes, examiné des dossiers et effectué des entretiens, selon le cas. Aucun non-respect n'a été constaté.